



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Modification d'autorisations de programme et des crédits de paiement

DE20200205_24

Rapporteur :
Vincent YOU

Conseil municipal du 5 février 2020

Télétransmise à la Préfecture le 05 FEV. 2020

Affichée le 7 février 2020

L'an deux mille vingt, le cinq février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 29 janvier 2020

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, M. Guillaume CHUPIN, M. Arnaud JUIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, Mme Brigitte RICCI, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

Etaient absent(e)s :

Mme Elisabete SERRALHEIRO, M. Rabah ACHARKI, Mme Samantha BOURGOGNE, Mme Noura LAÏRI

Ont donné procuration :

- Mme Stéphanie GARCIA à M. Xavier BONNEFONT
- Mme Elisabeth LASBUGUES à M. Patrick BOURGOIN
- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- Mme Cécile MACULA à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- M. Patrick LEMAIRE à M. Joël GUITTON
- M. Jacky BOUCHAUD à M. Kader BOUAZZA
- M. Philippe LAVAUD à M. Jean-Paul PAIN
- Madame Lionelle MORANGE à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable du service
Assemblées
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Pascal MONIER

**Modification d'autorisations de programme
et des crédits de paiement**

Finances / Budget
id : 2919

Conseil municipal
5 février 2020

24

Rapporteur : Vincent YOU

Aux termes de la présente délibération, il est envisagé de procéder à la modification d'un certain nombre d'autorisations de programme et de crédits de paiement par rapport à l'état d'avancement des travaux.

AP n° 3 - ESPACES PUBLICS SECTEUR OUEST 3EME PHASE

Par délibération n° 47 du 27 mars 2019, le Conseil Municipal a voté la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l' AP	Libellé programme	Montant de l' AP	Crédits de paiement antérieurs	Montant des CP 2019
3/2011	Espaces publics secteur ouest 3ème phase	7 783 219,62 €	7 591 275,58 €	191 944,04 €

Nouvelle AP proposée :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP 2020
3/2011	Espaces publics secteur ouest 3ème phase	7 760 479,95 €	7 687 782,27 €	72 697,68 €

AP n° 4 - POLE PETITE ENFANCE SECTEUR OUEST

Par délibération n° 47 du 27 mars 2019, le Conseil Municipal a voté la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP
				2019
4/2011	Pôle Petite Enfance secteur ouest	2 725 292,00 €	2 652 098,96 €	73 193,04 €

Nouvelle AP proposée :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP 2020
4/2011	Pôle Petite Enfance secteur ouest	2 721 238,12 €	2 679 994,99 €	41 243,13 €

AP n° 5 - ESPACES PUBLICS SECTEUR OUEST 4EME PHASE

Par délibération n° 47 du 27 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP 2019
5/2012	Espaces publics secteur ouest 4ème phase	681 553,32 €	164 968,77 €	516 584,55 €

Nouvelle AP proposée :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP 2020
5/2012	Espaces publics secteur ouest 4ème phase	681 553,32 €	165 076,77 €	516 476,55 €

AP n° 6 - RÉSIDENTIALISATIONS SECTEUR OUEST

Par délibération n° 47 du 27 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP 2019
6/2012	Résidentialisations secteur ouest	1 220 732,25 €	1 003 699,87 €	217 032,38 €

Nouvelle AP proposée :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP 2020
6/2012	Résidentialisations secteur ouest	1 167 372,52 €	1 097 880,05 €	69 492,47 €

AP n° 7 - AIDE COMMUNALE A L'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ DANS L'ANCIEN A RÉNOVER

Par délibération n° 47 du 27 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP			
				2019	2020	2021	2022
7/2012	Aide communale à l'accession à la propriété dans l'ancien à rénover	491 000,00 €	335 000,00 €	39 000,00 €	39 000,00 €	39 000,00 €	39 000,00 €

Nouvelle AP proposée :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP		
				2020	2021	2022
7/2012	Aide communale à l'accession à la propriété dans l'ancien à rénover	449 000,00 €	359 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €

AP n°11 – ESPACES PUBLICS SECTEUR OUEST 5EME PHASE

Par délibération n° 47 du 27 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP 2019
11/2014	Espaces publics secteur ouest 5ème phase	1 434 869,00 €	898 276,72 €	536 592,28 €

Nouvelle AP proposée :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP 2020
11/2014	Espaces publics secteur ouest 5ème phase	1 433 739,46 €	1 320 819,20 €	112 920,26 €

AP n° 12 – CELLULES COMMERCIALES PLACE DE BASSEAU

Par délibération n° 47 du 27 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP 2019
12/2014	Cellules commerciales place de Basseau	707 030,00 €	633 559,41 €	73 470,59 €

Nouvelle AP proposée :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP 2020
12/2014	Cellules commerciales place de Basseau	707 030,00 €	655 630,98 €	51 399,02 €

AP n° 13 – SALLE POLYVALENTE DE LUNESSE

Par délibération n° 47 du 27 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP 2019
13/2014	Salle polyvalente de Lunesse	4 929 184,77 €	4 755 901,70 €	173 283,07 €

Nouvelle AP proposée :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP 2020
13/2014	Salle polyvalente de Lunesse	4 905 522,24 €	4 896 064,43 €	9 457,81 €

AP n° 16 – MULTI-ACCUEIL MA CAMPAGNE

Par délibération n° 47 du 27 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP	
				2019	2020
16/2015	Multi-accueil Ma Campagne	2 250 000,00 €	52 647,31 €	197 352,69 €	2 000 000,00 €

Nouvelle AP proposée :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP		
				2020	2021	2022
16/2015	Multi-accueil Ma Campagne	3 318 000,00 €	91 978,09 €	1 108 021,91 €	2 075 000,00 €	43 000,00 €

AP n° 18 – RÉHABILITATION GYMNASSE ET SALLE DES FÊTES DE BASSEAU

Par délibération n° 47 du 27 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP 2019
18/2016	Réhabilitation gymnase et salle des fêtes de Basseau	744 200,00 €	99 278,24 €	644 921,76 €

Nouvelle AP proposée :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP 2020
18/2016	Réhabilitation gymnase et salle des fêtes de Basseau	744 200,00 €	410 512,24 €	333 687,76 €

AP n° 20 – TUNNEL DE LA GÂTINE SÉCURISATION

Par délibération n° 47 du 27 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP 2019
20/2017	Tunnel de la Gâtine Sécurisation	12 960 000,00 €	859 263,98 €	12 100 736,02 €

Nouvelle AP proposée :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP 2020
20/2017	Tunnel de la Gâtine Sécurisation	12 960 000,00 €	11 616 450,11 €	1 343 549,89 €

AP n° 21 – ÉQUIPEMENT SPORTIF DE LUNESSE

Par délibération n° 46 du 27 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé la création de l'autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) suivante :

N° de l'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP	
			2019	2020
21/2019	Équipement sportif de Lunesse	1 885 200,00 €	942 600,00 €	942 600,00 €

Nouvelle AP proposée :

N° de L'AP	Libellé programme	Montant de l'AP	Crédits de paiements antérieurs	Montant des CP 2020
21/2019	Équipement sportif de Lunesse	2 054 960,00 €	58 583,46 €	1 996 376,54 €

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- d'approuver les modifications des autorisations de programmes et des crédits de paiement telles qu'elles sont présentées *supra*, étant précisé que les crédits de paiement 2020 sont inscrits au budget 2020 du budget principal de la Ville d'Angoulême
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
5 février 2020

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Evaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

